



## Appel à projets « Préservons la nuit »

Vous êtes un acteur public, associatif ou privé et vous souhaitez mettre en œuvre des actions innovantes afin de contribuer à la préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne ou à la sensibilisation de tous les publics à la richesse de ces patrimoines sur le territoire du Parc national des Pyrénées ?

L'établissement public peut vous accompagner financièrement dans votre projet dans le cadre de l'appel à projets « Préservons la nuit » pour lequel les candidatures seront closes lundi 25 juillet 2022.

Pour en connaître les conditions d'éligibilité, l'appel à projets est téléchargeable sur

[www.pyrenees-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-pyrenees/la-charte/appui-technique-et-financier/appel-projet-2022-preservons-le](http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-pyrenees/la-charte/appui-technique-et-financier/appel-projet-2022-preservons-le)

Alors que 80% de la population mondiale vit sous un ciel pollué par la lumière artificielle, le nombre de points lumineux a augmenté de 30% en France en un peu plus de 10 ans. Aujourd'hui on estime qu'il existe 14,5 millions de lampadaires et d'enseignes lumineuses.

Or, 40% de ces lampadaires, y compris sur le territoire du Parc national des Pyrénées, sont vétustes et envoient tout ou partie de leur lumière directement vers le ciel. Ce phénomène est à l'origine d'une nouvelle forme de pollution : la pollution lumineuse.

Celle-ci est responsable :

- D'une dégradation de l'accès au ciel étoilé. Aujourd'hui un tiers de la population mondiale ne peut plus voir la voie lactée,
- D'une perturbation de la biodiversité nocturne – sachant que les animaux nocturnes sont plus nombreux qu'on ne le pense (64% des invertébrés et 28% des vertébrés),
- D'une atteinte à la santé humaine (détérioration de la qualité du sommeil, obésité, développement de cancer...)
- D'une surconsommation énergétique – l'éclairage représente 41 % des consommations d'électricité d'une collectivité.

Conscient des impacts de la lumière artificielle sur la biodiversité, le Parc national des Pyrénées est engagé de longue date dans la lutte contre la pollution lumineuse aux côtés des communes du territoire, et co-porteur de la Réserve internationale de Ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi aux côtés du Pic du Midi de Bigorre et du Syndicat départemental de l'Energie des Hautes-Pyrénées.

### Contact presse :

Caroline BAPT, chargée de mission Communication du Parc national des Pyrénées

Tél. : 06 30 15 99 39

[Caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr](mailto:Caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr)

